



RCS : LAVAL

Code greffe : 5301

Actes des sociétés, ordonnances rendues en matière de société, actes des personnes physiques

REGISTRE DU COMMERCE ET DES SOCIETES

Le greffier du tribunal de commerce de LAVAL atteste l'exactitude des informations transmises ci-après

Nature du document : Actes des sociétés (A)

Numéro de gestion : 2013 B 00347

Numéro SIREN : 794 031 989

Nom ou dénomination : LOGIFLOWS

Ce dépôt a été enregistré le 25/10/2017 sous le numéro de dépôt 3625

Duplicata
GREFFE DU
TRIBUNAL DE COMMERCE
DE LAVAL

CS 415 (12 allée de la Chartrie)
53004 LAVAL CEDEX
TEL: 02 43 59 70 80 - FAX : 02 43 58 15 67
www.infogreffe.fr

RECEPISSE DE DEPOT

MAITRE GERVAIS OUTIN
RUE DES MARTINIÈRES
53960 BONCHAMP LES LAVAL

V/REF : GO/GD
N/REF : 2013 B 347 / 2017-A-3625

Le greffier du tribunal de commerce de Laval certifie qu'il a reçu le 25/10/2017, les actes suivants :

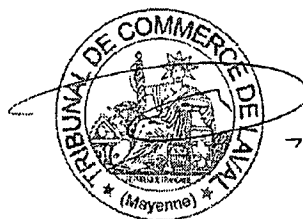
Extrait de procès-verbal d'assemblée générale mixte en date du 30/06/2017
- Poursuite d'activité malgré un actif net devenu inférieur à la moitié du capital social

Concernant la société

LOGIFLOWS
Société à responsabilité limitée
5 et 17 rue de Corbusson
ZA le Châtelier II
53940 Saint-Berthevin

Le dépôt a été enregistré sous le numéro 2017-A-3625 le 25/10/2017
R.C.S. LAVAL 794 031 989 (2013 B 347)

Fait à LAVAL le 25/10/2017,
Le Greffier



EXTRAIT

LOGIFLOWS

SARL au capital de 40 000 €uros

Siège social : 5 et 17 Rue de Corbusson – ZA le Châtelier II

53940 SAINT – BERTHEVIN

794 031 989 R.C.S. LAVAL

PROCES-VERBAL

DE L'ASSEMBLEE GENERALE MIXTE

DU 30 JUIN 2017

L'an deux mille dix-sept,
Le trente juin à neuf heures trente,

Les Associés de la Société à Responsabilité Limitée **LOGIFLOWS**, se sont réunis au siège social, en Assemblée Générale Mixte, sur convocation régulière de la Gérance.

Etaient présents :

- | | |
|---|-------------|
| – Monsieur Jérôme ADRION,
propriétaire de..... | 1.972 Parts |
| – Madame Valérie ADRION,
propriétaire de..... | 1.972 Parts |
| – Monsieur David THIBAUT,
propriétaire de..... | 8 Parts |
| – Madame Stéphanie N'DIAYE,
propriétaire de..... | 4 Parts |
| – Monsieur David BROCHARD,
propriétaire de..... | 4 Parts |

– Madame Gaëlle Cissé, propriétaire de.....	4 Parts
– Madame Amandine DUPONT, propriétaire de.....	4 Parts
– Madame Syndie GODEFROY née GODARD, propriétaire de.....	4 Parts
– Monsieur David GRUEL, propriétaire de.....	4 Parts
– Madame Delphine LEMOINE née BOURDIN, propriétaire de.....	4 Parts
– Monsieur Jean Raymond MINGOT, propriétaire de.....	4 Parts
– Monsieur Patrick MORGANT, propriétaire de.....	4 Parts
– Monsieur Baptiste MUSCAT, propriétaire de.....	4 Parts
– Monsieur Eric POULAIN, propriétaire de.....	4 Parts
– Madame Stéphanie QUENTIN, propriétaire de.....	4 Parts
SOIT AU TOTAL.....	4 000 Parts

L'Assemblée est présidée par Monsieur David THIBAUT, cogérant de la société.

Monsieur le Président constate que la totalité du capital est représentée. L'Assemblée peut donc valablement délibérer.

L'ordre du jour de la présente Assemblée est le suivant :

ORDRE DU JOUR DE L'ASSEMBLEE GENERALE MIXTE

Décisions à caractère ordinaire

- Présentation des comptes de l'exercice clos le 31 Décembre 2016 et du rapport de gestion de la Gérance ;
- Lecture du rapport de la Gérance sur les conventions réglementées visées à l'article L. 223-19 du Code de Commerce ;
- Approbation des comptes de l'exercice clos le 31 Décembre 2016 et quitus à la Gérance ;
- Affectation du résultat ;

- **Approbation des conventions visées à l'article L. 223-19 du Code de Commerce.**

Décisions à caractère extraordinaire

- **Examen de la situation de la société et décision à prendre en exécution de l'article L. 223-42 du Code de Commerce ;**
- **Pouvoirs en vue des formalités.**

Monsieur le Président dépose sur le bureau et met à la disposition des membres de l'assemblée :

- Un exemplaire des statuts de la société ;
- Le rapport de la gérance ;
- Le rapport spécial de la gérance portant sur les conventions visées à l'article L. 223-19 du Code de Commerce ;
- Les comptes annuels de l'exercice clos le 31 Décembre 2016 ;
- Le texte des résolutions à soumettre à l'assemblée.

Monsieur le Président ouvre la séance en donnant lecture du rapport de la Gérance, puis du rapport sur les conventions visées à l'article L. 223-19 du Code de Commerce.

Après échange de vues et personne ne demandant plus la parole, Monsieur le Président lit et met aux voix les résolutions suivantes :

Décisions à caractère ordinaire

PREMIERE RESOLUTION

[...]

DEUXIEME RESOLUTION

[...]

TROISIEME RESOLUTION

[...]

Décisions à caractère extraordinaire

QUATRIEME RESOLUTION

L'Assemblée Générale, après avoir entendu la lecture du rapport de la Gérance et pris connaissance des comptes annuels de l'exercice clos le 31 Décembre 2016, approuvés par la présente Assemblée par la première résolution ci-dessus, faisant ressortir des capitaux propres de – 43.865,87 € pour un capital social de 40.000 €, décide de ne pas dissoudre la société conformément aux dispositions de l'article L. 223-42 du Code de Commerce.

Cette résolution est adoptée à l'unanimité.

CINQUIEME RESOLUTION

L'Assemblée Générale donne tous pouvoirs au porteur d'un original, d'une copie ou d'un extrait de procès-verbal de la présente assemblée pour accomplir toutes formalités légales.

Cette résolution est adoptée à l'unanimité.

Plus rien n'étant à l'ordre du jour, la séance est levée.

Le présent procès-verbal, après lecture, a été signé par les associés.

M. Jérôme ADRION,

Mme Valérie ADRION,

Mme Stéphanie N'DIAYE,

M. David THIBAUT,

Mme Gaëlle CISSÉ,

Mme Amandine DUPONT,

Mme Syndie GODEFROY née GODARD,

M. David GRUEL,

M. David BROCHARD,

M. Jean-Raymond MINGOT,

M. Patrick MORGANT,

M. Baptiste MUSCAT,

Mme Stéphanie QUENTIN,

M. Eric POULAIN,

Mme Delphine LEMOINE,

POUR COPIE
CERTIFIÉE CONFORME

A handwritten signature in black ink, consisting of several overlapping loops and lines, positioned below the certification stamp.